



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 MARS 2024

2024-S2-05**OBJET :****Vote du Budget Primitif 2024**

NOMBRE DE MEMBRES :Afférents au Conseil : 23
Qui ont pris part à la délibération :
16

Date de convocation : 21/03/2024

Date de mise en ligne :
29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thibéry s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, sous la présidence du Maire, Jean AUGÉ.

Présents : Jean AUGÉ - Jean-Louis CALVET - Nicole COSTE - Michel CAMPANELLA - Céline SABLIER - José BELMONTE - Dominique LAUX - Francis DUQUENNE - Joël CARRIER - Régine ROSENFELD - Caroline ROBERT - Joséphine GROLEAU - Christophe SIRVEN - Julien COUGNENC - Ludivine SELIG - Virginie PAPIN

Procurations :

Absents : Stéphane WIBAUX - Martine GAUTHIER - Fabienne SERVAT - Stéphan LOPEZ - Estelle OLIVE - Nadège ROUQUET - Florian TENZA

Démissionnaire : Jean-Louis MONTAULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu le compte de gestion 2023 établi par la Trésorière Municipale,

Vu le compte administratif 2023, l'affectation des résultats de 2023, et le vote des taux d'imposition 2024,

Considérant le projet de budget primitif 2024, le document budgétaire et ses annexes,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : décide d'adopter le budget primitif 2024 tel que présenté et s'équilibrant comme suit :

Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à : **3 560 042.51 €**

Section d'investissement : les dépenses et les recettes sont équilibrées à : **3 544 655.16 €**

Article 2 : précise que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait et délibéré à Saint-Thibéry, les jours, mois et an susdits

Acte dématérialisé

La Secrétaire de séance
Ludivine SELIG

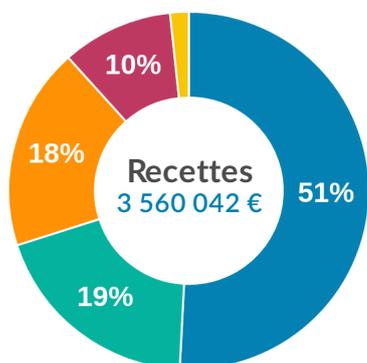
Le Maire,
Jean AUGÉ

Le Budget Primitif 2024 reprend l'ensemble des autorisations budgétaires prévisionnelles permettant la perception des recettes et l'engagement des dépenses communales. Le maintien des taux d'imposition se poursuit tant que la situation financière de la ville est saine, Le contexte économique inflationniste nous impose de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin d'investir raisonnablement.

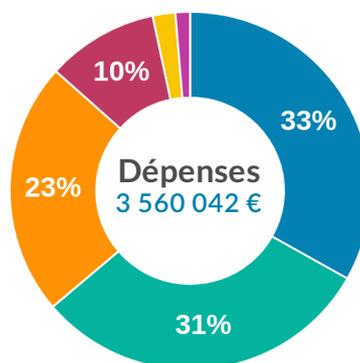
Budget Primitif 2024



Fonctionnement

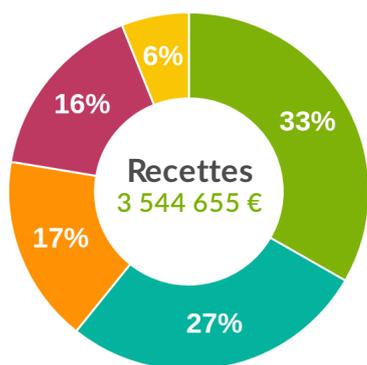


- Impôts et taxes : 1 808 800 €
- Excédent antérieur : 685 780 €
- Dotations et participations : 650 800 €
- Autres recettes : 355 162 €
- Produits des services : 59 500 €

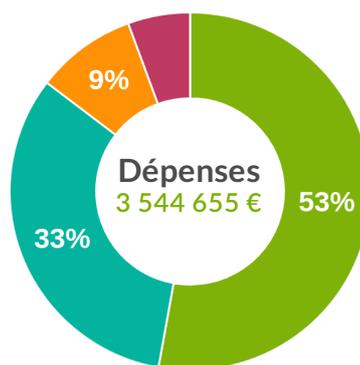


- Virement à section d'invest : 1 180 446 €
- Charges de personnel : 1 089 760 €
- Charges générales : 814 460 €
- Charges gestion courante : 356 763 €
- Autres dépenses : 72 013 €
- Intérêts d'emprunts : 46 600 €

Investissement



- Virement de section de fonct : 1 180 446 €
- Excédents de fonct capitalisés : 972 171 €
- Emprunt : 600 000 €
- Dotations et subventions : 577 971 €
- Autres recettes : 214 067 €



- Dépenses d'équipement : 1 871 907 €
- Déficit d'invest reporté : 1 155 081 €
- Autres dépenses : 320 067 €
- Remboursement du capital : 197 600 €

Les orientations du Budget

- ▶ Maîtrise des dépenses publiques
- ▶ Continuation des programmes d'équipements
- ▶ Poursuite et diversification des animations festives



Visitez notre site internet

Création d'une maison médicale



Projets d'investissement et vie de la commune

Création d'une maison médicale :

707 352 €

Réseaux et Voirie Bld de la Lisse :

311 000 €

Nettoyage pierres du Pont Romain :

206 778 €

Renouvellement des aires de jeux :

33 120 €



Nettoyage des pierres du Pont Romain

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2024



2 260 983 €

Admin générale

752€ / habitant



1 871 907 €

Infrastructures

622€ / habitant



244 200 €

Rembours dette

81€ / habitant



26 700 €

Autres dépenses

9€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

Fiscalité communale

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	37.27%	1 239 973 €
Taxe Foncière Non-Bati	66.54%	118 242 €

nouveaux services

Malgré la conjoncture économique et le maintien des prix élevés, la situation financière de la commune est maîtrisée. La municipalité maintient les taux d'imposition actuels et continue d'investir dans les équipements publics. Deux nouveaux services ont été ouverts en 2023 et qui sont bien appréciés ; celui de l'agence postale communale et celui du guichet des CNI-Passeports.



Le Budget Primitif 2024 traduit la volonté municipale de poursuivre les engagements des élus pour la maîtrise des dépenses courantes. Les travaux d'investissement permettent d'améliorer et de maintenir les équipements publics. Malgré un contexte économique tendu, la budget 2024 sera maîtrisé mais améliore le mieux vivre ensemble en priorisant la santé publique, la rénovation des réseaux secs et humides et, la voirie de certaines rues et une programmation diversifiée des festivités. Le recensement de la population a permis à la commune d'atteindre 3 008 habitants au 1er janvier 2024. Cette progression démontre l'attractivité de la commune.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 MARS 2024

2024-S2-02**OBJET :****Approbation du compte
administratif 2023**

NOMBRE DE MEMBRES :Afférents au Conseil : 23
Qui ont pris part à la délibération :
15**Date de convocation : 21/03/2024****Date de mise en ligne :
29/03/2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thibéry s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, sous la présidence du 1^{er} adjoint, Jean-Louis CALVET.

Présents : Jean-Louis CALVET - Nicole COSTE - Michel CAMPANELLA - Céline SABLIER - José BELMONTE - Dominique LAUX - Francis DUQUENNE - Joël CARRIER - Régine ROSENFELD - Caroline ROBERT - Joséphine GROLEAU - Christophe SIRVEN - Julien COUGNENC - Ludivine SELIG - Virginie PAPIN

Procurations :

Absents : Jean AUGÉ - Stéphane WIBAUX - Martine GAUTHIER - Fabienne SERVAT - Stéphan LOPEZ - Estelle OLIVE - Nadège ROUQUET - Florian TENZA

Démissionnaire : Jean-Louis MONTAULON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal,

Considérant que M. Jean AUGÉ, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Louis CALVET, premier adjoint pour le vote du compte administratif,

Vu le vote du budget primitif de l'année 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

Vu le compte de gestion 2023 dressé par le trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu le compte administratif 2023,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport sur l'exécution budgétaire 2023 établi par M. Jean-Louis CALVET, premier adjoint, prend connaissance du tableau récapitulatif suivant :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes réalisations	1 273 557.88 €	3 757 731.63 €
Dépenses réalisations	2 428 639.46 €	2 099 779.24 €
Résultats exercice 2023	- 1 155 081.58 €	1 657 952.39 €
Résultat de clôture 2023	502 870.81 €	

Considérant que le compte administratif 2023 est concordant en tous points avec le compte de gestion 2023 établi par le trésorier municipal,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} adjoint, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : approuve le compte administratif pour l'exercice 2023,

Article 2 : précise que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait et délibéré à Saint-Thibéry, les jours, mois et an susdits

Acte dématérialisé

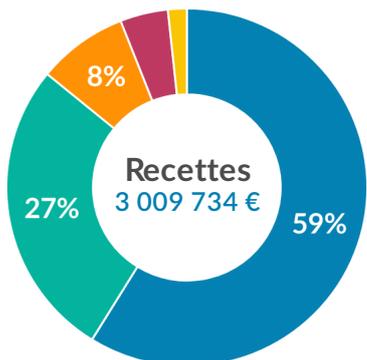
La Secrétaire de séance
Ludivine SELIG

Le 1^{er} Adjoint,
Jean-Louis CALVET

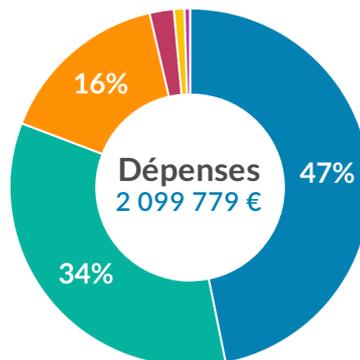
Le compte administratif 2023 reprend les recettes et dépenses réalisées sur l'ensemble de l'année écoulée. Il sera approuvé par le Conseil Municipal le 27 mars 2024.

Compte Administratif 2023

Fonctionnement

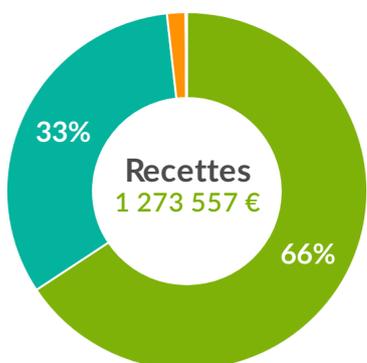


- Impôts et taxes : 1 770 053 €
- Dotations et participations : 815 850 €
- Autres recettes réelles : 243 962 €
- Recettes d'ordre : 129 239 €
- Produits des services : 50 630 €

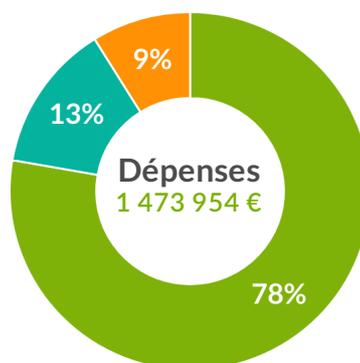


- Charges de personnel : 983 438 €
- Charges générales : 713 904 €
- Charges gestion courante : 326 675 €
- Intérêts d'emprunts : 45 475 €
- Dépenses d'ordre : 19 683 €
- Autres dépenses réelles : 10 604 €

Investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 836 686 €
- Dotations et subventions : 414 306 €
- Recettes d'ordre : 21 123 €
- Autres recettes réelles : 1 442 €



- Dépenses d'équipement : 1 146 243 €
- Remboursement du capital : 197 031 €
- Dépenses d'ordre : 130 679 €

Les résultats du CA 2023

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	3 009 734 €	2 099 779 €
	Invest	1 273 557 €	1 473 954 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	747 997 €	0 €
	Invest	0 €	771 775 €
Total exercice (réalisations + reports)		5 031 289 €	4 345 509 €
Résultat de clôture de l'exercice		685 780 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	0 €	182 909 €
Totaux cumulés		5 031 289 €	4 528 418 €
Résultat financier définitif		502 871 €	

- Une attention particulière à la maîtrise des dépenses courantes
- Investissement : travaux d'équipements maîtrisés
- Maintien de l'autofinancement communal



Autofinancement de la collectivité

603 368€



Capacité de désendettement

2.00 ans

Les principales réalisations de 2023



Création de 33 places de parking et d'une voie douce sécurisée pour les écoles

Ouverture du guichet CNI/Passeport



Ouverture de l'Agence Postale Communale suite à la fermeture de la Poste

Analyse financière de notre collectivité

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	702€/Hab
Produit des impositions directes (fiscalité perçue)	455€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	972€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	387€/Hab
Encours de la dette	541€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	257€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	47%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	79%
Dépenses d'équipement brut / RRF	40%
Encours de la dette / RRF	56%

Principaux investissements

création du parking des écoles ; réfection des réseaux humides et enfouissement des réseaux secs du Boulevard des Ecoles ; renforcement de la vidéoprotection avec l'ajout de 6 caméras ; installation panneau lumineux d'informations ; rénovation des menuiseries des interclasses des écoles ; ouverture d'une 8ème classe élémentaire, Recensement INSEE

Festivités communales

La municipalité s'engage à maintenir et à offrir des festivités variées pour l'ensemble des Saint-Thibériens : les marchés gourmands, la fêria, la fête locale du 10 novembre, la balade gourmande, le repas des aînés, les journées du patrimoine, le Dj Cassou, la Saint-Vincent, ...

”

La municipalité reste vigilante sur le plan financier afin de maintenir un bon autofinancement pour les travaux d'équipements, à maîtriser les dépenses malgré l'inflation et la conjoncture économique.